



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL
7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 7 octobre 2019, à 20h00.

Présents :

Le maire :	François Gauthier
Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana Monique Côté
Les conseillers :	Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau

Absent : Daniel Bock

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h05 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Daniel Charrette a motivé son absence et madame Gisèle Prévost adjointe à la direction agit à titre de secrétaire de cette assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2019-10-07 #01

Il est proposé par Myriam Cabana et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 9 septembre 2019
2019-10-07 #02

Il est proposé par Monique Côté et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019 soit adopté avec la modification suivante :

Résolution numéro 2019-09-09 #08, Madame Monique Côté s'est retirée et n'a pas participé à la décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 19 septembre 2019
2019-10-07 #03

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Pour	Contre
Carol-Sue Ash	Tommy Desjardins
Myriam Cabana	Monique Côté
Et Jean-Paul Rouleau	

Adoptée à la majorité.



N° de résolution
ou annotation

**4. Période de question portant exclusivement sur l'ordre du jour
(maximum 15 minutes)**

5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

**6.1 Approbation des comptes à payer
2019-10-07 #04**

Il est proposé par Carol-Sue Ash et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 39 204.46 \$ et les chèques numéros 10182 à 10211 pour un montant de 76 175.39 \$ totalisant un montant de 115 379.85 \$ du mois de septembre 2019, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 CERTIFICAT DE CRÉDIT

Certificat du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Je soussigné, Daniel Charette, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Daniel Charette, secrétaire-trésorier
et directeur général par intérim

**6.3 Annulation de la carte de crédit du directeur général
2019-10-07#05**

CONSIDÉRANT le départ du directeur général monsieur Mario Briggs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général avait une carte de crédit Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal demande l'annulation de la carte de crédit Visa Desjardins émise au nom de la Municipalité et de monsieur Mario Briggs.

Adoptée à l'unanimité.

**6.4 Demande de carte de crédit pour monsieur Mario Charron
2019-10-07#06**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Charron doit faire certains achats au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Desjardins et résolu qu'une demande soit faite auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit pour Monsieur Charron, le montant de crédit autorisé est de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

**7.1 Achat d' équipement pour le service incendie
2019-10-07#07**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Lauzon est responsable du service d'incendie;



CONSIDÉRANT Que le service d'incendie a besoin d'équipements spécialisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 100643 au montant de 1809.70 \$ taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande des résidents du Domaine Côté **2019-10-07 #08**

CONSIDÉRANT QUE, les représentants du Domaine Côté ont présenté une demande au conseil pour la gestion administrative des travaux à effectuer sur le chemin en date du 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires Madame et Monsieur Robert Whissell, domiciliés au 423 rang William, Notre-Dame-De-La-Paix autorisent les dits travaux dans la lettre du 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' un estimé des travaux a été présenté au conseil pour la réfection du chemin Domaine Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal accepte de payer pour les travaux à effectuer et de les facturer, selon l'entente et le règlement à intervenir, aux résidents du Domaine Côté.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de travaux à l'intersection de la route 323 et de la Montée Aubin **2019-10-07#09**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'étude pour la réfection du drainage à l'intersection de la route 323 et de la montée Aubin;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'inspection des canalisations souterraines sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal autorise les travaux tel que présenté dans la soumission Hydreau Environnement en date du 30 septembre 2019 au montant de 2750 \$ taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Disposition du résidu de l'asphalte entreposé au 219 rue Notre-Dame **2019-10-07#10**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne prévoit pas utiliser le résidu d'asphalte entreposé au 219 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se départir de ce résidu et de procéder au nettoyage du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal accepte de donner ledit résidu à Trudeau Excavation en contrepartie cette entreprise s'engage à transporter la totalité du résidu et à nettoyer gratuitement le site.

Adoptée à l'unanimité.

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



N° de résolution
ou annotation

8.1 Mandat à Écophylle Anabelle Drew 2019-10-07#11

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter de nouveaux règlements de zonage et un nouveau plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut finaliser l'étude de son plan d'urbanisme et de ses règlements afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT QUE madame Anabelle Drew a présenté une offre de services professionnels afin d'assister le conseil dans la vérification de son plan d'urbanisme et de ses règlements ;

Il est proposé par Monique Côté et résolu que le conseil accepte l'offre de service de Écophylle présentée par Anabelle Drew au taux horaire de 75\$.

Adoptée à l'unanimité.

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande de la Banque alimentaire Petite-Nation 2019-10-07#12

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal accorde un montant de 300 \$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité

10 LOISIRS ET CULTURE

11 DIVERS

1.1 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement légiférant sur les procédures d'assemblée et la période de question du public.

Avis de motion est donné par Jean-Paul Rouleau qu'à une réunion subséquente il sera présenté un projet de règlement légiférant sur les procédures d'assemblée et la période de question du public. Il y aura dispense de lecture du projet et du règlement.

1.2 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement imposant un taxe de service pour l'amélioration du chemin du Domaine-Côté

Monsieur Jean-Paul Rouleau se retire.

Avis de motion est donné par Myriam Cabana qu'à une réunion subséquente il sera présenté un projet de règlement imposant une taxe de service pour l'amélioration du chemin du Domaine-Côté. Il y aura dispense de lecture du projet et du règlement.

Demande de la Fabrique 2019-10-07#13

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu qu'une salle soit mise gratuitement à la disposition de la Fabrique pour leur rencontre du 25 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS



12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-07#14

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.


Gisèle Prévost
Secrétaire de cette assemblée


François Gauthier,
Maire



N° de résolution
ou annotation